S S П П MAIRIE

NUMERO 17 JUILLET 2019



Sommaire

- Editorial
- Urbanisme et travaux
- Finances
- Fêtes et Cérémonies—Associations
- Développement durable et *Fleurissement*
- La Vie communale
- Ecole et Périscolaire



Edito

Printemps pluvieux et froid, a rapidement laissé sa place à des fortes chaleurs caniculaires qui demandent une vigilance particulière de tous, sur les enfants en bas âge et de nos aînés. Il est vrai que la météo est presque devenue le sujet de conversation au café, entre collègues de travail ou en famille.

Désormais, la belle terrasse du café « P'tit Mess » invite les promeneurs et Messassiens à s'installer confortablement pour se rafraîchir et converser. La municipalité a souhaité donner un coup de pousse pour redonner vie au centre bourg en organisant la fête de la musique. Quel succès...

Comme chaque année, les agents en charge des espaces verts ont fleuri la commune avec goût. Les parterres de fleurs reprennent vie et les nouvelles espèces réapparaissent sur nos trottoirs. Le plan zéro pesticide engagé depuis 2012 dans la commune a permis aux espèces naturelles de reprendre leur place. C'est ainsi que nous avons vu des jolis coquelicots et d'autres espèces nécessaires pour la survie des abeilles réapparaître. Merci à tous les Messassiens qui ont continué cet effort dans leurs jardins et ont contribué à l'entretien et l'embellissement des trottoirs devant chez eux.

Grâce aux associations de la commune, on retrouvera aussi les traditionnelles festivités : La fête de l'ASLM, les expositions de poupées traçant les scènes bibliques au sein de l'église, la kermesse de l'école, la fête des voisins dans nos quartiers, la « Fête de l'Océan » et bien d'autres animations.

Edito (suite)

Entretenir, sécuriser et faire vivre un village, c'est d'abord l'aimer. C'est ainsi que le conseil municipal poursuit son travail en votant le budget de cette année. En prévoyant de réhabiliter des luminaires de centre bourg, de renforcer les défenses à incendie, de poursuivre la sécurité voirie de la rue de Pressoir Bézard, d'améliorer les équipements du secrétariat et d'autres services, de vérifier les réseaux et d'imaginer l'avenir de la commune tout en étant très vigilant sur les dépenses communales.

Pour maintenir l'harmonie et la sécurité de notre village, nous avons intégré le dispositif « Participation Citoyenne » pour que chacune et chacun aient une attention particulière sur ses proches voisins. Vivre ensemble demande la tolérance et la bienveillance de tous à chaque instant.

Un été chaud arrive et les fenêtres s'ouvrent. On revoit les voisins et on entend les chiens, les poules, etc. Les promeneurs deviennent plus nombreux et les crottes posent problème aux poussettes, les travaux du jardin reprennent, les voitures circulent et se garent pour rendre visite, les repas s'organisent dans les jardin, les agriculteurs reprennent le moissons et ont besoin de l'espace sur nos rues pour passer. Bref, la convivialité, le respect des règles établies ont tous leur place.

Depuis plusieurs mois, nous recevons de plus en plus de plaintes sur les stationnements gênants et les bruits de voisinage. L'intervention d'une mairie ou de la gendarmerie n'est pas toujours une bonne chose pour une relation durable entre voisin. La coercition ne doit intervenir qu'en cas d'extrême complication.

Prenez le temps de voir vos voisins et de discuter calmement en écoutant l'autre et vous verrez tout rentre dans l'ordre avec un peu de tolérance, de bienveillance et le respect des règles établies, de part et d'autre. Bien évidement si après plusieurs tentatives de conciliation, l'entente n'est plus envisageable nous sommes à votre disposition.

Je vous souhaite de profiter de vos vacances pour vous retrouver en famille et partager de bons moments

Shiva CHAUVIERE

Conseillère départementale,

Maire de Messas

INFORMATION: Avis aux producteurs, commerçants et entreprises de MESSAS

La mairie de Messas peut insérer sur le site de la commune le nom de votre entreprise, adresse, téléphone... si vous envoyez votre autorisation par mail au secrétariat : secretariat-general@ville-messas.fr ou par courrier au 3 rue de la Margottière.

Page 2

URBANISME/TRAVAUX (Projets 2019)

Réhabilitation et modernisation de l'éclairage public du Centre Bourg

Le remplacement des ampoules des lampadaires les plus néfastes pour l'environnement a été l'objectif majeur tout de long de ce mandat. Le but est de supprimer petit à petit les lampes à sodium et à vapeur de mercure.



Nous allons poursuive sur cette année par le remplacement des lanternes existantes au centre bourg avec des ampoules De plus, nous allons rénover les lampadaires de style ancien qui se trouvent sur la place Narcisse Bridault, dans la Rue des Hauts Talons, sur le square de l'école et dans la rue de Mauregard.

Pour préserver le caractère rural de notre centre-ville, nous avons choisi la technologie du thermo-laquage.

Réparation et réhabilitation des bornes incendie

En 2018, la Communauté des Communes des Terres de Val de Loire a effectué pour le compte de la commune, un diagnostic des bornes à incendie.

Il révèle un bon niveau global de sécurité incendie. Cependant, quelques réparations mineures et une mise en peinture seront nécessaires pour le bon fonctionnement de notre défense incendie.

Nous allons donc procéder cette année aux réparations et réhabilitation des bornes.

La Fibre optique à Messas à l'abonné

L'ouverture à la commercialisation depuis le début juin 2019, couvre actuellement 75% de la commune, le déploiement se poursuivra jusqu'à 2020 pour attendre 100% de la commune.

Quelques informations et recommandations pour La Fibre Optique à l'Abonné à Messas :

La seule manière, pour le moment pour connaître son éligibilité est de contacter SFR ou Orange ou de tester son adresse sur leurs sites internet. Le Département du Loiret travaille à mettre à jour une carte qui permettra à chacun de connaître de façon plus précise sa connectivité.

Vous pouvez allez sur:

https://www.lysseo.fr/index.php/reseau_lysseo1/

Précisez votre adresse dans : « recherchez une adresse » puis allez sur l'onglet: « Suivi du déploiement FTTH - Maintenance »

Dans un quartier où tout le monde serait éligible, la non éligibilité peut constituer une anomalie (oubli dans les bases de données ou adresse non conforme).

Ne pas hésiter dans ce cas, à signaler ce problème au 02.38.25.45.45. Actuellement sur 475 foyers, 356 habitations sont éligibles.

Page 3 2019 NUMERO 17

URBANISME/TRAVAUX (Projets 2019)

Vérification des raccordement sur le réseau d'assainissement

Le contrôle des branchements d'assainissement se fera au deuxième semestre dans le cadre de l'Article L2224-8 du code de santé publique. Le but est de vérifier la bonne évacuation des eaux usées et pluviales vers l'égout public. Ne seront concernées que les habitations des rues ayant fait l'objet des travaux séparatifs en 2015 (rue des Hauts Talons et Grand Cour).

Un prestataire sera missionné prochainement et les riverains concernés recevront une information précisant les modalités de contrôle.

LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le raccordement au réseau d'assainissement se décompose en deux parties distinctes : partie publique (branchement) et partie privée (installations intérieures d'assainissement). La limite physique est constituée par un dispositif de visite et de désobstruction. Le but est de prévenir :

• les dysfonctionnements pouvant porter atteinte au milieu naturel et à la sécurité du personnel égoutier évoluant dans les ouvrages

ETABLISSEMENT D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE

La conformité du branchement dépend de :

- l'effectivité du raccordement vers le réseau approprié (test au colorant ou à la fumée),
- l'existence et l'accessibilité à un dispositif de visite et de désobstruction en limite de propriété (boîte de branchement ou équivalent).

La conformité des installations intérieures d'assainissement dépend de :

• la séparation des eaux usées et pluviales sous domaine privé,

- la protection des installations intérieures contre le reflux,
- la présence de siphons sur les installations sanitaires,
- la présence, le bon dimensionnement et l'entretien de dispositifs de rétention des eaux pluviales,
- la présence et l'entretien de l'installation de prétraitement du rejet (séparateur à hydrocarbure, bac à graisse, ...).

Sécheresse

En octobre 2018 et en février 2019, la municipalité de Messas a demandé que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle.

Dès que la préfecture aura examiné la demande, nous informerons l'ensemble de la population par le site internet et pour les personnes qui ont établies une déclaration, un courrier sera envoyé.

Canicule



Page 4 2019 NUMERO 17

Finances

Budget 2019

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 4 mars. Malgré les baisses continuelles des dotations de l'Etat depuis 7 ans, la gestion rigoureuse des finances de la ville et l'engagement de nombreuses actions (rationalisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale) ont permis de contenir les charges de fonctionnement, tout en poursuivant les travaux nécessaires à notre collectivité.

Pour 2019, les investissements seront réalisés sans risque pour les finances de la collectivité, grâce à la captation de subventions publiques auprès des différents partenaires (Etat, Région et Département) et par la bonne gestion financière.

Ce qui permet à la municipalité de dégager chaque année une épargne importante pour une commune de notre strate.

Un budget communal comporte deux sections: fonctionnement et investissement

Fonctionnement

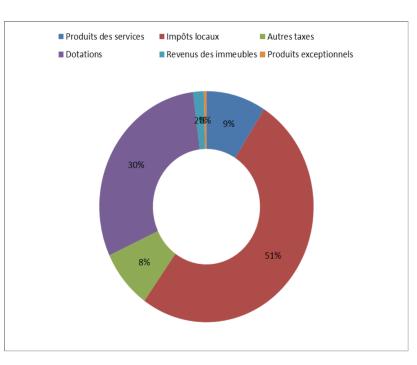
• Dépenses de fonctionnement par secteur : TOTAL de 589 305,30 €

Les dépenses de fonctionnement concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité comme l'entretien de voirie, des bâtiments, des véhicules, les salaires du personnel; les charges liées à l'enseignement, aux subventions, aux associations...

- •Les charges courantes (eau, électricité, téléphone, restauration collectivité, entretien des bâtiments et de la voirie...) : 160 470 €
- •Les charges de personnel : 276 750 €
- •Autres charges courantes (indemnités des élus, subventions aux associations..) : 29 620 €
- •Les charges financières (intérêts de l'emprunt de l'école) : 24 481,40 €
- •Fonds de péréquation intercommunalité : 5 000 €
- •Dotations aux amortissements : 2970 €

• Recettes de fonctionnement par secteur : TOTAL de 589 305,30 €

Les recettes de fonctionnement se composent de la fiscalité (produit des impôts et taxes) ; des dotations, des subventions, de la facturation des services de la commune (restauration, garderie et location de salles, etc.) ainsi que de divers excédents (résultat des années précédentes).



Page 5 2019 NUMERO 16

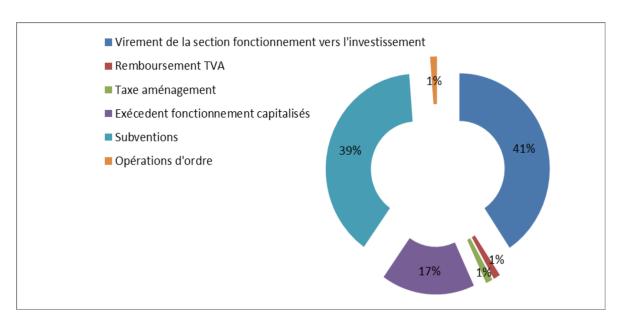
Investissement

• Dépenses d'investissement : TOTAL de 244 835,52 €

Les dépenses d'investissement comprennent les frais liés à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagement de voirie, éclairage public...).

D'autres opérations non budgétisées lors du budget seront intégrées en cours d'année (acquisition de matériel pour les services techniques, rénovation de la deuxième phase de la rue Pressoir Bézard).

Recettes d'investissement : TOTAL de 244 835,52 €



• Taxe d'habitation et taxe foncière

Les taux votés par la commune sont identiques à celle de l'année dernière à savoir TH (Taxe d'habitation) 13,05%, TFB (Taxe foncière sur le bâti) 17,72%, TFNB (Taxe foncière sur le non bâti) 47,57%.

• Analyse financière

La commune de Messas a saisi le département du Loiret afin d'obtenir une analyse financière. Le taux d'épargne brut sans le résultat exceptionnel s'élève à 18,7% et la capacité de désendettement à six ans ce qui apparaît satisfaisant. Par ailleurs, le fonds de roulement disponible à l'issue de 2018 représente 495 jours d'activités ce qui est confortable. Pour l'avenir, la commune doit maintenir son épargne brute en contenant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Analyse de la dette : L'encours de la commune s'élève au 31 décembre 2018 à 656 261.24 €, il est composé de deux prêts, le premier souscrit en 2006 pour un montant de 800 000 € et pour une durée de 30 ans et le second souscrit en 2007 pour un montant de 188 000 € sur une durée de 25 ans. Les deux emprunts sont à taux fixe : 3.75% pour le 1er et 4.56% pour le second.

La dette par habitant s'élève à 759 €, ce qui est assez élevé par rapport aux communes de la même strate au sein de la Communes des Terres du Val de Loire pour lesquelles la moyenne s'élève à 382 € (en 2017). Le ratio poids de la dette s'élevant à 1.16 est également nettement supérieur à la moyenne 0.60.

Page 6 2019 NUMERO 17

Commémoration du 8 Mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu cette année sous un ciel menaçant. Quelques Messassiens ont bravé le mauvais temps et étaient présents aux côtés des élus, des anciens combattants et des sapeurs pompiers.

C'est en effet notre devoir de citoyen d'honorer ces hommes, ces 4 enfants de Messas qui sont « morts pour la France ».

Ne les oublions pas. N'oublions pas non plus les 24 soldats Messassiens morts en 1914-1918 dont nous commémorerons le 101ème anniversaire le 11 novembre 2019.



Fête de la Musique à Messas



Vendredi 21 juin, la municipalité de Messas a organisé pour la première fois « la fête de la musique » en partenariat avec le café-épicerie le P'tit Mess.



Les élus ont invité : Bidon é Vous (Steel Drum) de la Chapelle St Mesmin, avec au programme de la musique caribéenne jouée sur des bidons métalliques martelés et Brigitte Lecoq qui a chanté diverses chansons françaises des années 80. Les artistes ont ravi le public, venu en grand nombre. C'était aussi l'occasion, de se retrouver entre Messassiens et de déguster des produits du barbecue géant préparés par le P'tit Mess.

Les associations



Les 7 et 8 septembre 2019 24èmè Fête de l'Océan : Les années 70

Les organisateurs de « Messas en Fête » continuent d'explorer le temps et ont décidé, pour la 24 ème édition, de faire étape sur « les années 70 » .

Pour certains d'entre nous, c'est une manière de replonger dans notre jeunesse et de ressortir les pantalons à pattes d'eph, les mini jupes aux couleurs flashies, les disques vinyl et les meubles en formica.

Au cours de ces deux jours de fête, vous pourrez donc retrouver tous les tubes de cette époque très riche musicalement et prendre possession du micro dans un karaoké géant animé par Patrick et son Disco Queen. Vous verrez également évoluer le groupe des majorettes de Messas reconstitué pour la circonstance dans des chorégraphies très sophistiquées et accompagnées par leurs « drôles de Miss ».

Les « vélos rigolos » chers à notre ami Eric seront également de la fête et à disposition des plus téméraires d'entre vous, petits et grands. Le dimanche après-midi, vous pourrez déambuler sur la fête et sur la brocante avec

« la p'tite Batuk » avec vos perruques multicolores et vos tenues hippies.

La gastronomie ne sera pas en reste avec le messapétille et la messangria, le mess' burger, les traditionnelles moules frites, le saumon fumé, les grillades, les crêpes et la salade de fruits.

Réservez dès maintenant votre week-end des 7 et 8 septembre prochains au stade de Messas pour ces 2 jours de festivités avec brocante et vide-grenier.

Daniel MOREAU Président

2019 NUMERO 17

DEVELOPPEMENT DURABLE ET FLEURISSEMENT

Broyage des déchets verts

Comme le brûlage des résidus de jardin est règlementé, les déchets verts peuvent être mis en dépôt aux fins de compost ou mis à la déchèterie (notamment pour les résineux) ou peuvent être broyés par les agents communaux deux fois dans l'année.

Samedi 16 mars, chaque particulier pouvait apporter ses déchets verts et repartir avec du broyat. Les agents municipaux seront de nouveau à votre disposition à l'automne.



Il est important d'entretenir la taille des haies en bordure de trottoir et les arbustes dans vos limites de terrains. Pensez à la sécurité des personnes circulant sur les trottoirs avec une poussette ou aux enfants qui doivent marcher sur la route.

Le respect des règles contribue aussi à la bonne entente de voisinage.

Aménagement et embellissement du parc municpal



Afin de profiter des beaux jours dans un cadre bucolique, la commune de Messas a aménagé le parc municipal, rue des Vauguignons par l'installation de deux tables de pique-nique.

Ainsi, les Messassiens pourront se retrouver régulièrement en famille, entre voisins dans ce lieu de verdure.



O pesticide - Modifier l'image de la nature

Depuis le 1er janvier 2019, l'emploi des pesticides dans les jardins des particuliers est interdit. Rappelons que les employés municipaux n'emploient plus de pesticide depuis 2012 dans le secteur de l'église suite à la charte « O pesticide ».

La municipalité rappelle donc que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la largeur au droit de sa façade et en limite de propriété.

Allons vers une nouvelle représentation de la nature qui se traduit par l'acceptation de la présence d'herbes ainsi que d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein de l'espace public. Pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative (les « mauvaises herbes »).



Changeons notre regard, le but est d'envisager le retour des plantes spontanées, telle que le coquelicot, comme un élément de la nature afin qu'elles soient appréciées, et acceptées sur le territoire communal.

2019 NUMERO 17 Page 8

Participation citoyenne « Devenir acteur de sa sécurité

La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement.

La Mairie a réuni les habitants en décembre, première étape à la mise en place d'un projet pilote de participation citoyenne. Cette présentation a été animée par le gendarme Laurent ABAD.

Strictement encadrée par la gendarmerie nationale, la participation citoyenne assure un maillage plus fin des territoires par la collaboration des habitants, assurant une meilleure efficacité, notamment dans la lutte contre les cambriolages, une plus grande réactivité des forces de l'ordre ainsi qu'une solidarité plus active entre voisins.

Lors de la présentation du dispositif aux habitants, certains d'entre vous ont bien voulu participé activement à la mise en place de ce dispositif dans notre village en tant que référent de quartier.

L'objectif recherché est non seulement de créer une veille active au sein de notre village, afin de prévenir d'éventuels cambriolages ou de faciliter l'élucidation des affaires, mais également de recréer du lien social Autrefois, ce lien social existait naturellement : on connaissait ses voisins, parfois depuis l'enfance. Aujourd'hui, les mobilités accrues et les nouveaux modes de vies ont accentué l'anonymat.

L'idée n'est pas de désigner des « shérifs » ou d'inciter à la délation, mais de s'appuyer sur « des relais reconnus », identifiés. Pour rendre plus visible encore la vigilance, la mairie installera une signalétique particulière aux 4 entrées du village.

Nous vous tiendrons informés de la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif au sein de ce village en vous communiquant les coordonnées des référents.

Quelques règles de bon voisinage

LE BRUIT

En cette période estivale, quelques règles de citoyens sont à rappeler : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués les jours ouvrables que

- En semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 20h.
- Les samedis, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés, les bruits sont autorisés que de 10h à 12h (d'après l'arrêté municipal du 4 juillet 2017)

Si vous organisez une fête, invitez vos voisins ou du moins pensez à les prévenir.

DEJECTIONS CANINES

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs et espaces verts. Quoi de plus désagréable que de marcher les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines! Les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.

Des sacs sont disponibles chez les vétérinaires, toiletteurs, commerces d'alimentation pour animaux.

2019 NUMERO 17

Remerciements

L'équipe d'animation du périscolaire vous remercie pour le don de divers livres de tous âges.

Rentrée 2019/2020

Le lundi 2 septembre 2019 à 8h45

Il y a pour le moment 106 enfants inscrits (115 enfants en juin 2019), ils seront répartis en 5 classes de la PS au CM2.

Classe découverte

Le 11 Juin la classe des CE2/CM1 de Mme Bertrand a eu la chance de partir en classe de découverte à St Jean de Mont pendant une semaine.

Ce voyage a été possible grâce aux subventions du Conseil Départemental, de la commune à hauteur de 3000€, à l'association des parents d'élèves et à la coopérative scolaire. Les parents ont financé le solde.

Les enfants sont partis avec une autre classe du Loiret, celle de la Chapelle-St Mesmin, avec qui ils ont eu plusieurs échanges.





Sur le thème du Moyen-Age, nous avons découvert la calligraphie et les enluminures et nous avons réalisé des blasons.

Nous avons récolté du sel dans les marais salants et nous avons passé une journée au Puy du Fou.

Sans oublier les jeux, le buffet Viking et la boum de fin de séjour!

Les enfants Classe CE2/CM1

Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190 MESSAS

Téléphone: 02.38.44.53.02

Messagerie: accueil@ville-messas.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 14h/18h30, Mardi 9h/12h30, Vendredi

de 14h/17h

Retrouvez-nous sur le Web

www.messas.fr

MESSAS DISCUTE n°17

Juillet 2019

Directeur de Publication:

Shiva Chauvière, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :

Commission communication

Impression: mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas

2019 NUMERO 17 Page 10